

L'an deux mille vingt-trois, le cinq septembre à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de MOUZILLON, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur JOUNIER Jean-Marc le Maire.

Date de la convocation : 1^{er} septembre 2023

Membres présents : 17 / 22 M. JOUNIER Jean-Marc, M. OLLIVIER Laurent, Mme CARGOUËT Valérie, M. CHARRIER Jean-Yves, Mme HAMELIN Nathalie, M. MERIODEAU Gilles, M. AUDRAIN Vincent, M. BRIN Jean-Luc, Mme COCHET Soizic, Mme CUSSONNEAU Françoise, M. GUILBAUD Antoine, M. HUREAU Stéphane, M. LUNEAU Christian, Mme MARTIN Isabelle, Mme PAQUEREAU Chantal, Mme PODIGNY Laure, M. TALEUX Sébastien,

Absents excusés ayant donné pouvoir : 2 / 22 M. BLANLOEIL Gilles a donné pouvoir à Christian LUNEAU, Mme DENIS Fabienne a donné pouvoir à Jean-Marc JOUNIER

Absents : 3 / 22 M. DEFOSSE Eric excusé, Mme DURET Marine excusée, Mme JOLY Claudie excusée

Secrétaire de séance : M. BRIN Jean-Luc

Liste des délibérations

Les délibérations ont été télétransmises et publiées sur le site internet de la commune le 07 septembre 2023 en application de l'ordonnance n°2021-1310 du 7 octobre 2021.

DCM n°	THEMATIQUE	OBJET	SENS DU VOTE
2023090501	ADMINISTRATION GENERALE	APPROBATION DU PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 JUILLET 2023	Approuvé à l'unanimité des suffrages exprimés
2023090502	VIE LOCALE	Mise à jour du tableau du conseil municipal	Approuvé à l'unanimité des suffrages exprimés
2023090503	VIE LOCALE	Indemnité des élus	Approuvé à l'unanimité des suffrages exprimés
2023090504	FINANCES	Décision modificative # 3 BUDGET COMMUNE	Approuvé à l'unanimité des suffrages exprimés
2023090505	FINANCES	Fin du conventionnement pour le logement socio-temporaire à Mouzillon.	Approuvé à l'unanimité des suffrages exprimés
2023090506	FINANCES	Gratuité de location de salle	Approuvé à l'unanimité des suffrages exprimés
2023090507	FINANCES	Mise à disposition de salles pour les élections sénatoriales et européennes	Approuvé à l'unanimité des suffrages exprimés
2023090508	PERSONNEL COMMUNAL	Ouverture et fermetures de postes de titulaires	Approuvé à l'unanimité des suffrages exprimés
	DIVERS	point sur la police municipale mutualisée	
	DIVERS	réunion PADD	
	DIVERS	Représentations de la commune aux commissions de la CCSL	
	DIVERS	Taxe GEMAPI	
	DIVERS	Prochaines dates du Conseil Municipal	

Certifié conforme et affiché

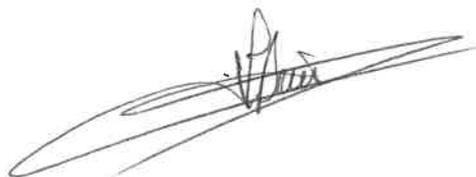
Le 7 septembre 2023

Le Maire,

Jean-Marc JOUNIER,

Le secrétaire de séance :

Jean-Luc BRIN






**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-trois, le cinq septembre à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de MOUZILLON, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur JOUNIER Jean-Marc le Maire.

Date de la convocation : 1^{er} septembre 2023

Membres présents : 17 / 22 M. JOUNIER Jean-Marc, M. OLLIVIER Laurent, Mme CARGOUËT Valérie, M. CHARRIER Jean-Yves, Mme HAMELIN Nathalie, M. MERIODEAU Gilles, M. AUDRAIN Vincent, M. BRIN Jean-Luc, Mme COCHET Soizic, Mme CUSSONNEAU Françoise, M. GUILBAUD Antoine, M. HUREAU Stéphane, M. LUNEAU Christian, Mme MARTIN Isabelle, Mme PAQUEREAU Chantal, Mme PODIGNY Laure, M. TALEUX Sébastien,

Absents excusés ayant donné pouvoir : 2 / 22 M. BLANLOEIL Gilles a donné pouvoir à Christian LUNEAU, Mme DENIS Fabienne a donné pouvoir à Jean-Marc JOUNIER

Absents : 3 / 22 M. DEFOSSE Eric excusé, Mme DURET Marine excusée, Mme JOLY Claudie excusée

Secrétaire de séance : M. BRIN Jean-Luc

1° - APPROBATION DU PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 JUILLET 2023

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des suffrages exprimés :

VALIDE le procès-verbal de la séance du 4 juillet 2023

Pour extrait conforme au registre
Affiché et télétransmis le 07/09/2023
Le Maire, Jean-Marc JOUNIER

Le Secrétaire de séance :
Jean-Luc BRIN





**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-trois, le cinq septembre à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de MOUZILLON, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur JOUNIER Jean-Marc le Maire.

Date de la convocation : 1^{er} septembre 2023

Membres présents : 17 / 22 M. JOUNIER Jean-Marc, M. OLLIVIER Laurent, Mme CARGOUËT Valérie, M. CHARRIER Jean-Yves, Mme HAMELIN Nathalie, M. MERJODEAU Gilles, M. AUDRAIN Vincent, M. BRIN Jean-Luc, Mme COCHET Soizic, Mme CUSSONNEAU Françoise, M. GUILBAUD Antoine, M. HUREAU Stéphane, M. LUNEAU Christian, Mme MARTIN Isabelle, Mme PAQUEREAU Chantal, Mme PODIGNY Laure, M. TALEUX Sébastien,

Absents excusés ayant donné pouvoir : 2 / 22 M. BLANLOEIL Gilles a donné pouvoir à Christian LUNEAU, Mme DENIS Fabienne a donné pouvoir à Jean-Marc JOUNIER

Absents : 3 / 22 M. DEFOSSE Eric excusé, Mme DURET Marine excusée, Mme JOLY Claudie excusée

Secrétaire de séance : M. BRIN Jean-Luc

2° - VIE LOCALE

a) Mise à jour du tableau du conseil municipal

Sur proposition du Maire et du bureau municipal,

Vu l'article L. 2122-2 du code général des collectivités territoriales permettant aux conseils municipaux de déterminer librement le nombre des adjoints au maire sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal,

Considérant que l'effectif légal du conseil municipal de Mouzillon est de 23, le nombre des adjoints au maire ne peut dépasser 6.

Par délibération du Conseil municipal du 26 mai 2020, le nombre d'Adjoint a été fixé à 6,

Considérant, le courrier en date du 18 juillet 2023, notifié à l'élue le 20 juillet 2023, Monsieur le Préfet de la Loire Atlantique a accepté la démission de Madame Virginie Berton de son mandat de première Adjointe au Maire et simultanément de son mandat de conseillère municipale,

Considérant que l'ordre de nomination détermine le rang des adjoints ; alors la place du premier adjoint devient vacant, le deuxième adjoint y est promu et chaque adjoint suivant montant d'un rang,

Considérant que les missions précédemment exercées par Madame Virginie Berton ne sont pas réattribuées,

Vu la proposition de Monsieur le maire de supprimer un poste d'adjoint au maire,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des suffrages exprimés :

- DÉCIDE** de supprimer un poste d'adjoint,
- CHARGE** Monsieur le Maire de procéder immédiatement à la mise à jour du tableau du Conseil Municipal.

Le Secrétaire de séance :
Jean-Luc BRIN

Pour extrait conforme au registre
Affiché et télétransmis le 07/09/2023
Le Maire, Jean-Marc JOUNIER



Accusé de réception en préfecture
044-214461085-20230907-D2023090502-DE
Date de télétransmission : 07/09/2023
Date de réception préfecture : 07/09/2023



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-trois, le cinq septembre à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de MOUZILLON, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur JOUNIER Jean-Marc le Maire.

Date de la convocation : 1^{er} septembre 2023

Membres présents : 17 / 22 M. JOUNIER Jean-Marc, M. OLLIVIER Laurent, Mme CARGOUËT Valérie, M. CHARRIER Jean-Yves, Mme HAMELIN Nathalie, M. MERIODEAU Gilles, M. AUDRAIN Vincent, M. BRIN Jean-Luc, Mme COCHET Soizic, Mme CUSSONNEAU Françoise, M. GUILBAUD Antoine, M. HUREAU Stéphane, M. LUNEAU Christian, Mme MARTIN Isabelle, Mme PAQUEREAU Chantal, Mme PODIGNY Laure, M. TALEUX Sébastien,

Absents excusés ayant donné pouvoir : 2 / 22 M. BLANLOEIL Gilles a donné pouvoir à Christian LUNEAU, Mme DENIS Fabienne a donné pouvoir à Jean-Marc JOUNIER

Absents : 3 / 22 M. DEFOSSE Eric excusé, Mme DURET Marine excusée, Mme JOLY Claudie excusée

Secrétaire de séance : M. BRIN Jean-Luc

2° - VIE LOCALE

b) Indemnité des élus

Sur proposition du Maire et du bureau municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 2123-20 à L. 2123-24-1 ;

Considérant que le code susvisé fixe des taux maximaux et qu'il y a donc lieu de déterminer le taux des indemnités allouées aux adjoints et aux conseillers municipaux ayant reçu une délégation.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des suffrages exprimés :

- **FIXE** le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions d'adjoint et de conseiller municipal, dans la limite de l'enveloppe budgétaire constituée par le montant des indemnités maximales susceptibles d'être allouées aux titulaires de mandats locaux, aux taux suivants :

Le taux en pourcentage de l'indice maximal de la fonction public à titre indicatif 1027, conformément au barème fixé par les articles L. 2123-24 et (éventuellement) L. 2123-24-1 du code général des collectivités territoriales :

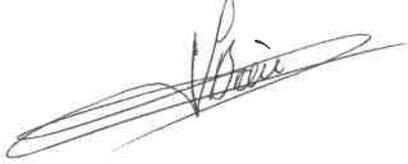
- le Maire : 51 %
- le 1^{er} adjoint : 17,5%
- la 2^{ème} adjointe : 19 %
- Le 3^{ème} adjoint : 17,5%
- La 4^{ème} adjointe : 17,5%
- Le 5^{ème} adjoint : 17,5 %

- **DIT** que cette délibération annule et remplace la délibération prise par le conseil municipal en date du 26 mai 2020.
- **DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal.

- **VALIDE** le tableau récapitulant l'ensemble des indemnités allouées aux membres du conseil municipal (à l'exception du maire) comme annexé à la présente délibération en application du L. 2123-20-1 du code général des collectivités territoriales.

Pour extrait conforme au registre
Affiché et télétransmis le 07/09/2023
Le Maire, Jean-Marc JOUNIER

Le Secrétaire de séance :
Jean-Luc BRIN





EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-trois, le cinq septembre à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de MOUZILLON, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur JOUNIER Jean-Marc le Maire.

Date de la convocation : 1^{er} septembre 2023

Membres présents : 17 / 22 M. JOUNIER Jean-Marc, M. OLLIVIER Laurent, Mme CARGOUËT Valérie, M. CHARRIER Jean-Yves, Mme HAMELIN Nathalie, M. MERIODEAU Gilles, M. AUDRAIN Vincent, M. BRIN Jean-Luc, Mme COCHET Soizic, Mme CUSSONNEAU Françoise, M. GUILBAUD Antoine, M. HUREAU Stéphane, M. LUNEAU Christian, Mme MARTIN Isabelle, Mme PAQUEREAU Chantal, Mme PODIGNY Laure, M. TALEUX Sébastien,

Absents excusés ayant donné pouvoir : 2 / 22 M. BLANLOEIL Gilles a donné pouvoir à Christian LUNEAU, Mme DENIS Fabienne a donné pouvoir à Jean-Marc JOUNIER

Absents : 3 / 22 M. DEFOSSE Eric excusé, Mme DURET Marine excusée, Mme JOLY Claudie excusée

Secrétaire de séance : M. BRIN Jean-Luc

3° - FINANCES PUBLIQUES

a) Décision modificative # 3 BUDGET COMMUNE

Madame Nathalie Hamelin, sur proposition de la commission finances, dit qu'il convient d'ajuster le budget 2023 de la commune aux opérations de voirie en cours.

Il est proposé d' :

- Augmenter de crédit les dépenses d'investissement de 50 000€ sur l'opération voirie réseaux électriques
- diminuer de crédit les dépenses d'investissement de 30 000€ sur l'opération acquisition de terrains et bâtiments et de 20 000€ sur l'opération bâtiments communaux.

Le détail par opération et par imputation est proposé comme suit.

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
D-2111-54 : ACQUISITION DE TERRAINS ET BATIMENTS	30 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2151-53 : VOIRIE RESEAUX ELECTRIQUES	0,00 €	2 500,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2158-53 : VOIRIE RESEAUX ELECTRIQUES	0,00 €	7 500,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	30 000,00 €	10 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2313-91 : BATIMENTS COMMUNAUX	20 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2315-53 : VOIRIE RESEAUX ELECTRIQUES	0,00 €	40 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours	20 000,00 €	40 000,00 €	0,00 €	0,00 €
Total INVESTISSEMENT	50 000,00 €	50 000,00 €	0,00 €	0,00 €
Total Général		0,00 €		0,00 €

Considérant le budget 2023,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- **VALIDE** la décision modificative proposée,
- **DIT** que les sommes seront inscrites au budget.

Pour extrait conforme au registre
Affiché et télétransmis le 07/09/2023
Le Maire, Jean-Marc JOUNIER

Le Secrétaire de séance :
Jean-Luc BRIN






**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-trois, le cinq septembre à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de MOUZILLON, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur JOUNIER Jean-Marc le Maire.

Date de la convocation : 1^{er} septembre 2023

Membres présents : 17 / 22 M. JOUNIER Jean-Marc, M. OLLIVIER Laurent, Mme CARGOUËT Valérie, M. CHARRIER Jean-Yves, Mme HAMELIN Nathalie, M. MERIODEAU Gilles, M. AUDRAIN Vincent, M. BRIN Jean-Luc, Mme COCHET Soizic, Mme CUSSONNEAU Françoise, M. GUILBAUD Antoine, M. HUREAU Stéphane, M. LUNEAU Christian, Mme MARTIN Isabelle, Mme PAQUEREAU Chantal, Mme PODIGNY Laure, M. TALEUX Sébastien,

Absents excusés ayant donné pouvoir : 2 / 22 M. BLANLOEIL Gilles a donné pouvoir à Christian LUNEAU, Mme DENIS Fabienne a donné pouvoir à Jean-Marc JOUNIER

Absents : 3 / 22 M. DEFOSSE Eric excusé, Mme DURET Marine excusée, Mme JOLY Claudie excusée

Secrétaire de séance : M. BRIN Jean-Luc

3° - FINANCES PUBLIQUES

b) Fin du conventionnement pour le logement socio-temporaire à Mouzillon.

Sur proposition de Jean-Yves Charrier, l'adjoint aux affaires sociales,

Dans le cadre de la politique du logement social d'intérêt communautaire en faveur des personnes défavorisées, la commune de Mouzillon met à disposition de la Communauté de communes Sèvre & Loire, via une convention de mise à disposition signée le 3 juin 2004, un logement sis 1 impasse des Pas Périlleux, cadastrée section AM N°379 p, pour une surface habitable d'environ 58 m².

Vu les statuts de la Communauté de communes Sèvre & Loire en matière de politique du logement notamment les logements d'urgence.

Vu la délibération n°16.15/05.2004 du Conseil communautaire de la Communauté de communes de Vallet en date du 12 mai 2004 relative à la mise à disposition d'un logement social au profit de la CCV.

Considérant la proposition de la commission Solidarités du 14 novembre 2022 et l'avis favorable du Bureau communautaire du 6 décembre 2022, à savoir de privilégier l'exercice de la compétence en faveur des logements d'urgence à travers la mise à disposition de logements par les bailleurs sociaux.

Considérant la proposition, en date du 24 avril 2023, du bailleur social Habitat 44 de proposer un nouveau logement d'urgence sur le territoire de la CCSL.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- **APPROUVE** la fin de la mise à disposition à compter du 31 octobre 2023 du logement sis 1 impasse des Pas Périlleux à Mouzillon, cadastrée section AM N°379 p.
- **APPROUVE** la restitution du bien à la commune de Mouzillon à compter du 1^{er} novembre 2023.

Le Secrétaire de séance :
Jean-Luc BRIN

Pour extrait conforme au registre
Affiché et télétransmis le 07/09/2023
Le Maire, Jean-Marc JOUNIER



Accusé de réception en préfecture
044-214401085-20230907-D2023090505-DE
Date de télétransmission : 07/09/2023
Date de réception préfecture : 07/09/2023



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-trois, le cinq septembre à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de MOUZILLON, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur JOUNIER Jean-Marc le Maire.

Date de la convocation : 1^{er} septembre 2023

Membres présents : 17 / 22 M. JOUNIER Jean-Marc, M. OLLIVIER Laurent, Mme CARGOUËT Valérie, M. CHARRIER Jean-Yves, Mme HAMELIN Nathalie, M. MERIODEAU Gilles, M. AUDRAIN Vincent, M. BRIN Jean-Luc, Mme COCHET Soizic, Mme CUSSONNEAU Françoise, M. GUILBAUD Antoine, M. HUREAU Stéphane, M. LUNEAU Christian, Mme MARTIN Isabelle, Mme PAQUEREAU Chantal, Mme PODIGNY Laure, M. TALEUX Sébastien,

Absents excusés ayant donné pouvoir : 2 / 22 M. BLANLOEIL Gilles a donné pouvoir à Christian LUNEAU, Mme DENIS Fabienne a donné pouvoir à Jean-Marc JOUNIER

Absents : 3 / 22 M. DEFOSSE Eric excusé, Mme DURET Marine excusée, Mme JOLY Claudie excusée

Secrétaire de séance : M. BRIN Jean-Luc

3° - FINANCES PUBLIQUES

c) Gratuité de location de salle

Sur proposition du Maire, il est proposé au Conseil Municipal une gratuité de la salle des tilleuls le vendredi 22 septembre 2023 pour un repas après la cérémonie d'hommage qui aura lieu au monument des casques bleus dans le cimetière de Mouzillon. L'association est la FNAME Fédération Nationale des Anciens des Missions Extérieures.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés :

ATTRIBUE les subventions exceptionnelles suivantes :

- L'association des casques bleus sus nommée : 175 euros

Pour extrait conforme au registre
Affiché et télétransmis le 07/09/2023
Le Maire, Jean-Marc JOUNIER

Le Secrétaire de séance :
Jean-Luc BRIN





EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-trois, le cinq septembre à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de MOUZILLON, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur JOUNIER Jean-Marc le Maire.

Date de la convocation : 1^{er} septembre 2023

Membres présents : 17 / 22 M. JOUNIER Jean-Marc, M. OLLIVIER Laurent, Mme CARGOUËT Valérie, M. CHARRIER Jean-Yves, Mme HAMELIN Nathalie, M. MERIODEAU Gilles, M. AUDRAIN Vincent, M. BRIN Jean-Luc, Mme COCHET Soizic, Mme CUSSONNEAU Françoise, M. GUILBAUD Antoine, M. HUREAU Stéphane, M. LUNEAU Christian, Mme MARTIN Isabelle, Mme PAQUEREAU Chantal, Mme PODIGNY Laure, M. TALEUX Sébastien,

Absents excusés ayant donné pouvoir : 2 / 22 M. BLANLOEIL Gilles a donné pouvoir à Christian LUNEAU, Mme DENIS Fabienne a donné pouvoir à Jean-Marc JOUNIER

Absents : 3 / 22 M. DEFOSSE Eric excusé, Mme DURET Marine excusée, Mme JOLY Claudie excusée

Secrétaire de séance : M. BRIN Jean-Luc

3° - FINANCES PUBLIQUES

d) Mise à disposition de salles pour les élections sénatoriales et européennes

Monsieur Le Maire propose une mise à disposition gratuite de salles municipales sous réserve des disponibilités par candidats aux élections sénatoriales pour le scrutin du 24 septembre 2023 et pour les élections européennes du dimanche 9 juin 2024.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- AUTORISE** une mise à disposition gratuite d'une salle une fois par candidat pour les élections sénatoriales et européennes.

Le Secrétaire de séance :
Jean-Luc BRIN

Pour extrait conforme au registre
Affiché et télétransmis le 07/09/2023
Le Maire, Jean-Marc JOUNIER



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-trois, le cinq septembre à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de MOUZILLON, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur JOUNIER Jean-Marc le Maire.

Date de la convocation : 1^{er} septembre 2023

Membres présents : 17 / 22 M. JOUNIER Jean-Marc, M. OLLIVIER Laurent, Mme CARGOUËT Valérie, M. CHARRIER Jean-Yves, Mme HAMELIN Nathalie, M. MERIODEAU Gilles, M. AUDRAIN Vincent, M. BRIN Jean-Luc, Mme COCHET Soizic, Mme CUSSONNEAU Françoise, M. GUILBAUD Antoine, M. HUREAU Stéphane, M. LUNEAU Christian, Mme MARTIN Isabelle, Mme PAQUEREAU Chantal, Mme PODIGNY Laure, M. TALEUX Sébastien,

Absents excusés ayant donné pouvoir : 2 / 22 M. BLANLOEIL Gilles a donné pouvoir à Christian LUNEAU, Mme DENIS Fabienne a donné pouvoir à Jean-Marc JOUNIER

Absents : 3 / 22 M. DEFOSSE Eric excusé, Mme DURET Marine excusée, Mme JOLY Claudie excusée

Secrétaire de séance : M. BRIN Jean-Luc

4° - FONCTION PUBLIQUE – PERSONNEL COMMUNAL**a) Ouverture et fermetures de postes de titulaires**

Monsieur le Maire propose un ajustement des postes de la commune en fonction des différentes évolutions de carrière, des recrutements et des mobilités :

GRADE	Temps de travail	Nombre de poste	Motif	Recrutement
Adjoint administratif	17.5	-1	Fusion de poste	NON
Adjoint d'animation ppal de 2 nd e cl	17,5	-1	Fusion de poste	NON
Rédacteur principal de 2 ^{ème} classe	35	-1	Avancement de grade	NON
Rédacteur ou adjoint administratif	35	-1	RH – CCAS	NON
Rédacteur principal de 1 ^{ère} classe	31,5	1	Recrutement RH-CCAS	OUI

Le Conseil Municipal ouvre les postes de titulaires comme présentés ci-dessus :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- VALIDE** l'ouverture et les fermetures de postes comme présentées,
- DIT** que le tableau des effectifs est annexé à la présente délibération,
- DIT** que les crédits seront inscrits au budget.

Pour extrait conforme au registre
Affiché et télétransmis le 07/09/2023
Le Maire, Jean-Marc JOUNIER

Le Secrétaire de séance :
Jean-Luc BRIN



Accusé de réception en préfecture
044-214401085-20230907-D2023090508-DE
Date de télétransmission : 07/09/2023
Date de réception préfecture : 07/09/2023